

## Zeff - Conditions générales de vente

**Les clauses et dispositions ci-dessous (« les Conditions ») constituent les conditions selon lesquelles Zeff vend ses produits et se substituent à toutes les autres conditions en rapport avec leur objet.**

### 1. PRIX ET PAIEMENT

1.1. Le prix (hors TVA) des Marchandises (« le Prix ») est celui chiffré par le Vendeur et son règlement doit être effectué par le Client à 30 jours date de facture des marchandises.

1.2. En cas de non-paiement dans les délais, des intérêts courent à la fois avant et après constatation de la part impayée du Prix au taux de 2 pour cent au-dessus du taux de base de NatWest Bank PLC.

### 2. MARCHANDISES

La désignation et la quantité de Marchandises devant être vendues (« les Marchandises ») sont celles spécifiées dans l'offre de prix fournie au Client (« l'Offre ») par le Vendeur.

### 3. LIVRAISON

Le Vendeur livre les Marchandises au Client à l'adresse de ce dernier stipulée dans le bon de commande. Le délai de livraison ne constitue pas une condition essentielle.

### 4. ACCEPTATION

On estime que le Client a accepté les Marchandises si elles n'ont pas été refusées le jour même de la livraison ou avant le 14<sup>e</sup> jour suivant la livraison. Le Client ne sera plus en droit de refuser les Marchandises en tout ou en partie après cette date.

### 5. PROPRIÉTÉ ET RISQUES

5.1. Le risque inhérent aux Marchandises est supporté par le Client suite à la livraison.

5.2. Malgré la livraison, la propriété des Marchandises n'est transférée au Client qu'une fois que ce dernier a payé toutes les sommes dues au Vendeur.

5.3. Jusqu'au moment où la propriété des Marchandises est transférée au Client, le Vendeur est en droit de reprendre possession des Marchandises ou de les récupérer de toute autre façon.

### 6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

6.1. Sauf en cas de dommages corporels ou de décès inhérents à la négligence du Vendeur, ce dernier ne pourra être tenu responsable envers le Client de toute perte subie par celui-ci pour cause d'un quelconque défaut des Marchandises.

6.2. Sans préjudice de la clause 6.1 des présentes, le Vendeur ne pourra être tenu responsable envers le Client ou toute tierce partie de quelconque perte de gain, perte indirecte ou toute autre perte économique subie par le Client découlant d'une façon ou d'une autre de cet accord.

6.3. Sauf en cas de dommages corporels ou de décès inhérents à la négligence du Vendeur, la responsabilité du Vendeur selon ces Conditions ne saurait être supérieure au Prix.

### 7. FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout défaut dû à des circonstances échappant au contrôle raisonnable du Vendeur, incluant, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, faits de guerre, émeutes, grèves, lock-out, actes des autorités civiles ou militaires, incendie, inondation, séisme ou pénurie d'approvisionnement ou défaillance de livraison des sous-traitants du Fournisseur.

### 8. GÉNÉRALITÉS

8.1. Si une clause ou disposition de ces Conditions est jugée invalide, illégale ou inexécutable pour quelque raison que ce soit par un tribunal de la juridiction compétente, cette clause ou disposition sera annulée et le reste des présentes dispositions demeurera en vigueur de plein effet comme si ces Conditions avaient été convenues sans la disposition invalide, illégale ou inexécutable.

8.2. Le Vendeur peut, sans le consentement du Client, accorder des sous-licences de ses droits ou obligations ou toute partie quelconque de ces Conditions.

8.3. Les intitulés de ces Conditions ne servent qu'à en faciliter la lecture et ne peuvent en aucun cas influencer sur l'interprétation de l'une de celles-ci.

### 9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Chacune des parties convient que – sauf en ce qui concerne les déclarations qui pourraient avoir été faites frauduleusement – elle ne disposera d'aucun recours au regard de toute déclaration mensongère sur laquelle elle se sera fondée lors de la conclusion de cet accord et qu'elle n'aura d'autre recours que la rupture de contrat.

### 10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Cet accord est régi par la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles et les parties se soumettent à la compétence non exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

### 11. DROITS DU CONSOMMATEUR

Aucune des présentes Conditions n'affecte les droits légaux du consommateur.

### 12. NOTICE RELATIVE À LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES DE 1998 (DATA PROTECTION ACT 1998)

Les termes en *italiques* sont définis dans le Data Protection Act 1998 / Loi britannique relative à la protection des données de 1998 (« la Loi »).

Lorsque le Client fournit au Vendeur des *données* à caractère personnel (« données »), le Client comprend que ces données sont conservées de manière sécurisée en toute confidentialité et *traitées* dans le but d'exécuter les opérations de distribution et activités associées (« Activités ») du Vendeur. Au regard de l'application du Client, ce dernier accepte que le Vendeur consulte les données et les communique à des agences d'évaluation du crédit, banques, organismes d'assurance-crédit et autres organisations responsables en dehors de l'entreprise du Vendeur, lesquels ont été désignés par le Vendeur (« tierces parties »), et que ces tierces parties traitent les données. Le Client comprend que, dans le cadre de la Loi, il est en droit de demander à connaître les données que vous conservez à son sujet, si le Client en soumet la demande écrite au Vendeur et paie les frais applicables.